

LISTE DES PRESENCES

Prénom et NOM	Présents	Absents	Pouvoirs
Titulaires			
Yannick BORDE	X		
Corinne SEGRETAÏN	X		
Michèle VEILLARD	X		
Christelle ALEXANDRE		X	Roger
Myriam TRIPPIER	X		
Thierry GEORGET	X		
Virginie HAMELIN	X		
Sébastien DIBON	X		
Ghislaine GUESNON		X	Krista
Suppléants			
Josette CLAVREUL		X	
Mireille HAMELIN		X	
Jean-Paul BALLUAIS		X	
Roger GOBE	X		
Frédéric SENECHAL	X		
Justine BEAUDRIER	X		
Adrien ROUSSELET	X		
Krista VIENNOT	X		
Aurélien GAUDRE		X	

Personnels conviés	Fonction
Catherine DUBOST	Directrice Générale des Services
Maixent HOUIS	Directeur des Ressources Humaines
Laurence SIMON-BRILLAND	Ressources Humaines

SEANCE

M. le Maire ouvre la séance à 14 heures 30

- est désignée secrétaire de séance élue : Madame Corinne SEGRETAÏN
- est désignée secrétaire adjointe : Madame Justine BEAUDRIER

ORDRE DU JOUR

Sujets
1. Approbation des procès-verbaux des séances du Comité Technique des 24 juin et 21 juillet 2022.
2. Installation du Comité Social Territorial.
3. Adoption du règlement intérieur.
4. Présentation du parcours d'accueil du nouvel agent (parcours et livret).
5. Présentation du Rapport Social Unique (RSU) année 2021.

DEROULE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose d'inverser les 2 premiers points de l'ordre du jour.

1- Installation du Comité Social Territorial

Présentation : Yannick BORDE, Maire.

Suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022, Monsieur le Maire informe le comité des résultats auprès des différentes instances : CST, CAP, CCP.

1/ Résultats des élections des représentants du personnel au Comité Social Territorial commun à la ville et au CCAS de Saint-Berthevin

Nombre d'inscrits	115
Nombre de votes	70
Suffrages valablement exprimés	67
Taux de participation	60.87 %

Sont déclarés élus :

Organisation syndicale	Membre titulaires	Membres suppléants
Syndicat Interco CFDT Mayenne	1. Myriam TRIPPIER 2. Thierry GEORGET 3. Virginie HAMELIN 4. Sébastien DIBON 5. Ghislaine GUESNON	1. Frédéric SENECHAL 2. Justine BEAUDRIER 3. Adrien ROUSSELET 4. Krista VIENNOT 5. Aurélien GAUDRE

2/ Résultats des élections des représentants du personnel aux CAP placées auprès du Centre de Gestion de la Mayenne

Commission Administrative Paritaire Catégorie A (CAP A)	
Nombre d'inscrits	209
Nombre de votes	142
Suffrages valablement exprimés	136
Taux de participation	68 %

Liste	Nombre de votes	Nombre de sièges attribués
Liste CFDT	77	2
Liste CGT	0	0
Liste FO	0	0
Liste SNDGCT	59	2

Commission Administrative Paritaire Catégorie B (CAP B)	
Nombre d'inscrits	524
Nombre de votes	300
Suffrages valablement exprimés	284
Taux de participation	57.25 %

Liste	Nombre de votes	Nombre de sièges attribués
Liste CFDT	195	5
Liste CGT	55	1
Liste FO	35	0

Commission Administrative Paritaire Catégorie C (CAP C)	
Nombre d'inscrits	2457
Nombre de votes	958
Suffrages valablement exprimés	901
Taux de participation	38.95 %

Liste	Nombre de votes	Nombre de sièges attribués
Liste CFDT	500	5
Liste CGT	231	2
Liste FO	170	1

3/ Résultats des élections des représentants du personnel de la CCP placée auprès du Centre de Gestion de la Mayenne

Commission Consultative Paritaire Catégorie CCP	
Nombre d'inscrits	1046
Nombre de votes	252
Suffrages valablement exprimés	216
Taux de participation	24.1 %

Liste	Nombre de votes	Nombre de sièges attribués
Liste CFDT	153	5
Liste CGT	63	2
Liste FO	0	0

Monsieur le Maire précise que du côté des représentants de la collectivité, les élus siégeant aux CT/CHSCT disposent d'un mandat de 6 ans lié à leur fonction de conseillers municipaux et poursuivront donc leur mission jusqu'au terme de leur mandat d'élu.

Titulaires	Suppléants
Yannick BORDE	Josette CLAVREUL
Corinne SEGRETAIN	Mireille HAMELIN
Mochèle VEILLARD	Jean-Paul BALLUAIS
Christelle ALEXANDRE	Roger GOBE

M. le Maire souhaite la bienvenue aux 3 nouveaux représentants du personnel élus : Frédéric SENECHAL, Justine BEAUDRIER et Aurélien GAUDRE.

Le CST se réunissant pour la première fois à l'issue des élections professionnelles du 8 décembre 2022, Monsieur le Maire précise le périmètre d'intervention du comité :

- **Cette nouvelle instance est issue de la fusion des comités techniques (CT) et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).**
- **Le comité social territorial (CST) est une instance consultative, composée de représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics d'une part (4 titulaires), et de représentants des agents publics d'autre part (5 titulaires).**
- **Le CST est une instance consultative qui :**
 - **Examine les questions intéressant l'ensemble du personnel de la collectivité territoriale ou de l'établissement (titulaires et contractuels). Il traite des questions d'ordre collectif et n'étudie pas les situations individuelles.**
 - **Emet des avis préalablement à la prise de décisions de l'autorité territoriale. Ces avis ne lient pas l'autorité territoriale ou l'assemblée délibérante.**
Les avis sont rendus séparément par les 2 collèges des représentants de la collectivité et des représentants du personnel.

M. le Maire précise que l'adoption du règlement intérieur du CST constitue l'un des points abordés en séance.

C. DUBOST propose de faire un tour de table afin que chacun se présente.

Représentants du personnel :

- Adrien ROUSSELET, coordinateur Jeunesse
- Justine BEAUDRIER, animatrice Jeunesse et périscolaire
- Thierry GEORGET, permant CFDT
- Myriam TRIPPIER, secrétaire du Lien
- Sébastien DIBON, chef d'équipe bâtiments
- Frédéric SENECHAL, service bâtiments
- Krista VIENNOT, police municipale
- Virginie HAMELIN, responsable marchés publics et assurances

Représentants de la collectivité :

Yannick BORDE, Maire.

Corinne SEGRETAIN, adjointe à l'administration générale et au projet social

Michèle VEILLARD, adjointe déléguée aux services Enfance, Jeunesse et Vie scolaire

Roger GOBE, conseiller municipal délégué à la sécurité

Administration :

Laurence SIMON-BRILLAND, gestionnaire Ressources humaines

Catherine DUBOST, DGS

Maixent HOUIS, DRH

2- Approbation des procès-verbaux des séances du Comité Technique des 24 juin et 21 juillet 2022

Monsieur le Maire demande si les procès-verbaux des séances des 24 juin et 21 juillet 2022 appellent des observations en précisant que seuls les membres qui siégeaient en séance peuvent se prononcer.

Aucune remarque n'étant formulée, les deux procès-verbaux sont approuvés.

3- Adoption du règlement intérieur

Présentation : Yannick BORDE, Maire.

Monsieur le Maire explique que le règlement intérieur du CST reprend les modalités de fonctionnement inscrites dans les règlements du CT et du CHSCT, désormais fusionnés en une instance unique, le CST qui traitera des questions relevant préalablement des 2 instances. LE CST traitera ainsi autant des sujets liés à l'organisation des services que de ceux ayant trait à la sécurité et aux conditions de travail.

Il précise que le nombre de représentants du personnel titulaires a été porté à 5 et que celui des représentants de la collectivité a été maintenu à 4.

Les modalités de fonctionnement (convocation, déroulé des séances, avis rendu par collège, PV) sont proches de celles qui régissaient le CT et le CHSCT.

Thierry GEORGET souligne qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer, à la page 8, que le suppléant du représentant du personnel ne sera pas remplacé.

Monsieur le Maire propose de retirer cette mention en précisant que seuls les titulaires peuvent être remplacés.

Thierry GEORGET estime qu'il est important que les suppléants puissent assister aux séances de temps en temps, pour se familiariser avec le fonctionnement de l'instance et souligne que tous les suppléants ne sont pas présents à chaque séance.

Corinne SEGRETAIN rappelle qu'à l'origine, il était convenu que les suppléants ne soient pas tous présents en même temps.

► Vote

Les représentants du personnel : Favorable à l'unanimité

Les représentants de la collectivité : Favorable à l'unanimité

4- Présentation du parcours d'accueil du nouvel agent (parcours et livret)

Présentation : Yannick BORDE, Maire.

Monsieur le Maire aborde le projet du parcours d'accueil du nouvel agent qui se décline en une procédure et un livret d'accueil.

L'ancien livret qui datait de 2015 a fait l'objet d'une actualisation tant dans sa forme que dans son contenu.

Catherine DUBOST précise que le parcours d'accueil et le livret ont fait l'objet d'échanges en groupe de travail.

Thierry GEORGET attire l'attention sur l'accueil des personnes qui sont à temps non complet ou sur des horaires atypiques et demande comment sera organisée leur journée d'accueil.

Maixent HOUIS propose d'adapter l'accueil en le réalisant sur deux temps différents.

Virginie HAMELIN, demande une précision sur les jours d'hiver, page 8. Elle propose d'indiquer le nombre de jours exacts de congés pris en dehors de la période du 1^{er} mai au 31 octobre.

Corinne SEGRETAIN demande si l'action sociale et le CNAS sont bien connus de tous les agents. Elle suggère que l'information soit donnée régulièrement dans l'Inter Actu.

Myriam TRIPPIER estime que les dispositifs d'action sociale ne sont pas nécessairement connus de tous les agents.

Maixent HOUIS précise qu'une information est relayée à l'occasion de différents évènements. L'inern'actu de novembre 2022 a, par exemple, rappelé les prestations qui peuvent être servies aux agents à l'occasion des fêtes de Noël.

Thierry GEORGET souhaite que le livret d'accueil soit diffusé à la fois par version dématérialisée et sous format papier, soulignant que tous les agents n'ont pas forcément l'équipement informatique pour accéder aux liens sur le réseau commun.

Il souhaite un livret d'accueil succinct avec renvoi vers des liens qui permettront d'accéder, si besoin, à des informations plus précises.

Monsieur le Maire précise qu'un outil intranet devrait prochainement être mis en place permettant à chaque agent d'accéder de n'importe quel appareil aux informations municipales.

Corinne SEGRETAIN souligne qu'il est toujours possible de venir se renseigner au service des ressources humaines. L'accès à l'information doit rester possible pour tous les agents.

5- Présentation du Rapport Social Unique (RSU) année 2021

Présentation : Yannick BORDE, Maire.

Monsieur le Maire explique que le Rapport Social Unique 2021 est présenté sous la même forme que l'année précédents et que le conseil municipal en prendra connaissance lors de la prochaine séance.

Il présente les principaux indicateurs et les variations avec l'année précédente :

- *Les effectifs :*

Il note le peu de changement dans la répartition par catégorie, avec toujours une forte prédominance de la catégorie C.

Le rapport « hommes / femmes » n'a pas, non plus, évolué au cours de l'année 2021.

Il précise que la baisse des emplois non permanents est liée à la transformation de 5 emplois temporaires en 5 emplois permanents.

La pyramide des âges n'évolue pas beaucoup, la moyenne d'âge augmente cependant légèrement.

- *La formation :*

Concernant la formation, il est noté une baisse sur 2021 du nombre de jours de formation par agent : 1.47 jours en 2020 contre 1.28 jours en 2021.

- *L'absentéisme :*

Au sujet de l'absentéisme, et en particulier, pour la maladie ordinaire, une baisse importante, de près d'un quart, du nombre de jours d'absence est à relever : 1 661 en 2020 pour 38 agents à 1 211 jours en 2021 pour 50 agents.

Cette évolution nécessiterait de rentrer un peu plus dans le détail afin d'en identifier les causes.

Il est constaté la baisse du nombre de jours d'arrêt au titre des congés de longue maladie et de grave maladie qui s'explique par le départ d'un agent concerné, passant ainsi de 776 jours d'absence à 360.

Monsieur le Maire souligne un point de vigilance sur le nombre d'accidents du travail qui passe de 7 avec 53 jours d'arrêt à 12 avec 135 jours d'arrêt. Il serait, là aussi, nécessaire de rentrer dans le détail pour en identifier les raisons.

▪ *La masse salariale :*

Concernant la masse salariale, elle se stabilise à 64.01 % des dépenses de fonctionnement en 2021 contre 64.16 % en 2020.

Elle augmentera de façon significative en 2022, du fait de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique qui n'est pas neutre sur le budget communal.

Une revalorisation du point d'indice sera budgétée en 2023 avec effet au 1^{er} juillet.

Monsieur le Maire insiste sur la rigidité de cette dépense budgétaire.

.....

Thierry GEORGET évoque le sujet des assistants de prévention et souhaite connaître l'avancée de ce dossier.

Monsieur le Maire souhaite savoir si des volontaires se sont fait connaître.

Catherine DUBOST informe qu'un agent devrait prochainement prendre les fonctions d'assistant de prévention.

.....

Thierry GEORGET attire l'attention sur le sujet des revalorisations salariales. Il espère une refonte prochaine des grilles indiciaires dans leur globalité pour les catégories A, B et C, la revalorisation du point d'indice n'étant pas suffisante.

Il explique qu'avec la revalorisation du point d'indice, le traitement de tous les agents évolue de la même façon.

Pour les agents relevant de la grille indiciaire afférente au 1^{er} grade de la catégorie C, l'indice de rémunération est identique du 1^{er} au 7^{ème} échelon et un avancement d'échelon n'apporte aucun gain indiciaire.

Une refonte des grilles avec majoration des indices permettrait aux agents concernés de bénéficier d'un gain indiciaire à l'occasion d'un avancement d'échelon.

Corinne SEGRETAIN demande si cette mesure interviendra en 2023.

Thierry GEORGET répond que le Président de la République s'y était engagé et que le sujet est évoqué depuis longtemps.

Corinne SEGRETAIN précise que la refonte est nécessaire pour toutes les catégories car les collectivités sont confrontées à des difficultés de recrutement.

.....

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres commentaires sur le rapport social.

Thierry GEORGET apprécie la présentation du RSU qui montre bien les différences d'une année sur l'autre. Le document est plus lisible et son intérêt paraît plus évident.

Il souligne, à propos de la pyramide des âges, que les moins de 25 ans sont passés de 20 à 10. Il demande s'il s'agit d'emplois précaires où bien de personnes qui quittent plus facilement la collectivité.

Maixent HOUIS répond qu'il s'agit essentiellement d'emplois de la filière animation au sein de laquelle le turn-over est plus important.

Corinne SEGRETAIN demande s'il est possible de faire apparaître, dans le prochain RSU, le nombre de jours de télétravail des agents afin de suivre l'évolution du dispositif.

.....

Thierry GEORGET émet la proposition de recruter des apprentis, ce qui permettrait notamment de rajeunir les effectifs.

Corinne SEGRETAIN souligne que l'accueil d'apprentis implique un réel engagement de la collectivité en terme de suivi du jeune.

Thierry GEORGET précise qu'il ne s'agit pas seulement d'un investissement financier car les apprentis sont susceptibles, après avoir été formés à un métier, d'être recrutés par la collectivité.

Monsieur le Maire constate qu'il n'y a pas ou peu de candidatures pour l'apprentissage.

Catherine DUBOST explique qu'il s'agit d'une situation historique. Certaines collectivités ont toujours accueilli des apprentis car elles se sont positionnées dans cette démarche.

Thierry GEORGET précise cependant que la situation a récemment évolué, constatant ainsi une augmentation du nombre d'apprentis dans les services techniques des collectivités.

Corinne SEGRETAIN ajoute que la Région met en avant la voie de l'apprentissage.

Catherine DUBOST précise que beaucoup d'écoles proposent maintenant le principe de l'alternance.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques au terme de ce premier comité social territorial.

Thierry GEORGET précise qu'il n'y a pas de questions diverses à l'occasion de la première réunion du comité social territorial. Il souhaitait juste relever les deux sujets que sont les assistants de prévention et la situation financière quelquefois difficile des agents en début de carrière.

La séance est levée à 15 heures 20.

Le Président

La Secrétaire

La Secrétaire adjointe

Yannick BORDE

Corinne SEGRETAIN

Justine BEAUDRIER